

ATELIER n°2

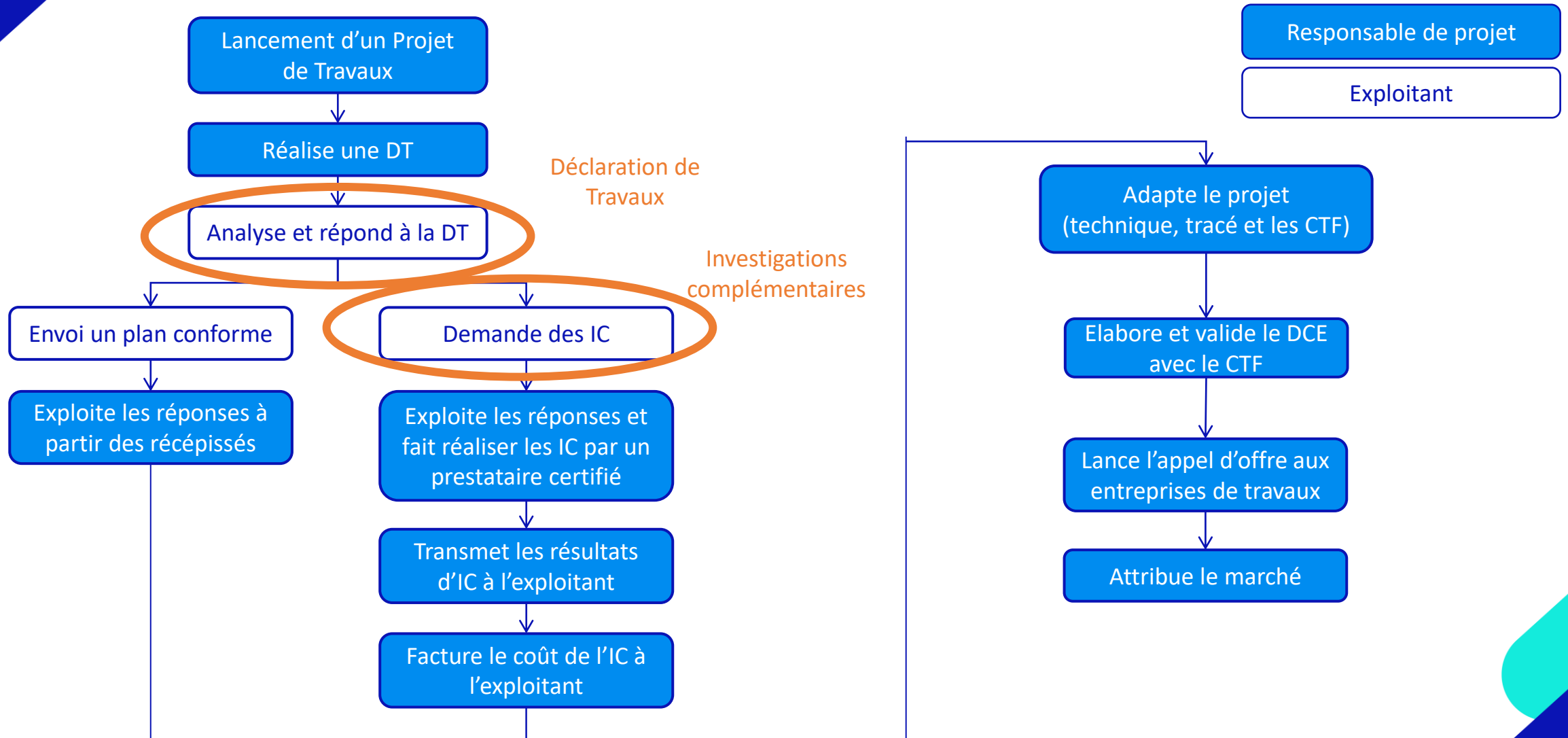
Analyser les réponses aux DT et les IC

Mercredi 13 septembre 2023

2

De quoi parle-t-on ?

Cela concerne le domaine professionnel et privé



2 situations représentatives

Traversée de route en classe B à proximité d'un réseau sensible

Pourquoi faire une DT, des IC et une DICT ?

Lien You tube : <https://youtu.be/pVuFHARpF60>

Pourquoi faire une DT, des IC et une DICT ?

Et respecter ces quelques points :

- ✔ Prise en compte de la Cartographie,
- ✔ Mener des Investigations complémentaires, quand elles sont obligatoires dans t
- ✔ Vérifier la Présence d'affleurants,
- ✔ Réaliser un Marquage au sol,
- ✔ Utiliser des Méthodes de terrassement adaptées

Quelques Clauses des conditions Techniques et Financières entre Responsable de Projet MOA et Exécutant de travaux entreprise TP :

- ✔ Intégrer dans le marché la réalisation du marquage au sol quand il est délégué (même si le MOA en garde la responsabilité).
- ✔ Différencier la rémunération des terrassements dans les fuseaux d'incertitude des réseaux sensibles.
- ✔ Ne pas pénaliser l'entreprise exécutant les travaux en cas de point d'arrêt.

Activité BTP à proximité d'un réseau sensible

Contexte

Bras de bétonnière
dépliée situé sous
le réseau HTA (20kv)



Zone d'amorçage

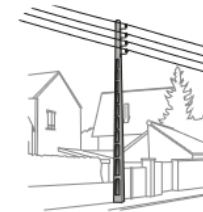


- 5 avril 2023 : Le centre d'appel dépannage d'Enedis reçoit un appel pour le signalement d'un arc électrique entre un engin et les lignes HTA, une personne est inconsciente au sol.
- La personne est prise en charge par les pompiers et une équipe d'Enedis intervient pour sécuriser la zone.
- La personne blessée succombe à ses blessures.
- Une enquête est en cours pour définir les responsabilités de l'accident mortel.

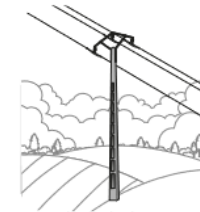
Enseignements

- ✎ L'entreprise réalisant les travaux sous les lignes n'a pas fait de DT (Déclaration de Travaux) ou de Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).
 - ✎ Les ouvrages **aériens** des réseaux sensibles sont aussi concernés par **la réglementation DT/DICT**
 - ✎ Une méconnaissance des risques électriques des intervenants sur place
- ⇒ Conséquences humaines et financières probables pour les entreprises responsables de la non application de la réglementation (que ce soit pour les entreprises intervenantes, maîtres d'ouvrage ou exploitantes)

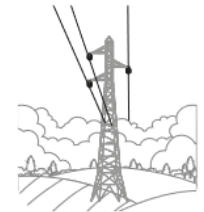
Les réseaux électriques aériens



BT 400V



HTA 20000V



HTB 63000V



HTB 400000V

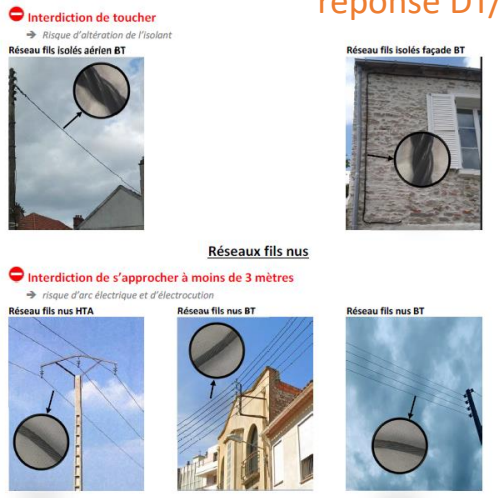
Tout travail est interdit dans la zone des 3 mètres ou 5 mètres sans une mise hors tension préalable.

Ce qui aurait du être fait ...

- Réalisation d'une DT, une DICT ou d'une DC par le MOA ou l'intervenant avant les travaux
- Etude par le demandeur de la réponse faite par le ou les exploitants concernés avec prise en compte des risques indiqués => modification du projet ou mode opératoire, demande de protection de chantier, réalisation d'IC => Si interrogations ne pas hésiter à contacter l'exploitant
- Transmission aux intervenants de la réponse et des consignes de sécurité relatives aux travaux (plans réponses DT/DICT, brief, plan de prévention, marque piquetage)

Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso
Nature des travaux(3) : TER | RBL | SOU |
Décrivez les travaux : travaux EP
Techniques utilisées(3) : B | R | O | V | I | B | M | A | N | P | E | L | T | E | D
 Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : _____ cm
 Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : _____ m
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 26 / 09 / 2022
Durée du chantier : 1.5 jour(s)

Extrait des réponses de réponse DT/DICT



Demande de protection de chantier à l'exploitant (Mise hors tension)

Information des intervenants



Focus sur les Investigations Complémentaires

Demande d'IC en réponse DT

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages
 Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : DB27/068615
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
 Veuillez contacter notre représentant : Pôle DT/DICT Bretagne Tél. : +33 299035587
 NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

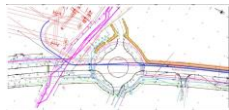
Emplacement de nos réseaux / ouvrages
 Plans joints : Références : Plans joints Echelle : Date d'édition : Sensible : Prof. régl. mini : Matériau réseau :
 NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. 65 cm
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : à Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :)
 (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation).
 plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement.
 (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité
 Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
 Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
 Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'empresse des travaux déclarés.
 Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Réalisation des IC par le responsable de projet (MOA)



Adaptation du projet



Transmission des retours à l'exploitant pour intégration à la carto et facturation



Transmission des résultats aux intervenants

Prise en compte du retour des IC par le MOA



En résumé ...

LES REGLES D'OR

Ne pas faire de déclaration standard

- ✎ Bien préciser la nature des travaux, l'emprise du chantier...
- ✎ Chaque chantier est spécifique
- ✎ Il est possible de joindre des pièces complémentaires à la déclaration

Prendre le temps d'analyser les réponses aux DT et les résultats des IC

- ✎ Pour anticiper les contraintes sur le projet et l'adapter au plus tôt

Demander le cas échéant des conseils aux exploitants

- ✎ Leurs coordonnées sont sur les récépissés de réponse

Être vigilant sur les spécificités des transporteurs de matières dangereuses

- ✎ Les plans transmis sont classifiés mais peu précis, une localisation sur place par l'exploitant est possible au besoin
- ✎ Les IC sont interdites pour ce type de réseaux
- ✎ Le marquage piquetage doit être réalisé par l'exploitant
- ✎ La modification de ce type de réseau peut prendre plusieurs années et coûter plusieurs k€



Fiche pratique sur le site de l'observatoire : [lien](#)



Merci à tous pour votre participation !

Plan des ateliers

Espace OPEN

1

5

4

2

3

Extérieur

6

7

Ateliers :

1. Connaître la réglementation anti-endommagement des réseaux
2. Savoir analyser les réponses des exploitants de réseaux
3. Savoir réaliser un marquage au sol : une responsabilité partagée
4. Améliorer sa cartographie : l'Auvergne, un cas exemplaire
5. Prendre conscience des risques propres à chaque réseau
6. Détecter et géoréférencer les réseaux
7. Découvrir les méthodes douces de terrassement